



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
30 novembre 2018  
Français  
Original: anglais, français et  
russe

## Commission économique pour l'Europe

### Comité exécutif

#### 102<sup>e</sup> réunion

Genève, 14 décembre 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions relatives au Comité

du logement et de l'aménagement du territoire :

décisions sur les questions relatives

au Comité du logement

et de l'aménagement du territoire

## Décisions concernant le Groupe consultatif du marché immobilier

### Contexte

1. Lors de sa soixante-seizième session (Genève, 14 et 15 décembre 2015), le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a recommandé au Comité exécutif de la CEE d'approuver le renouvellement jusqu'à 2018 du mandat du Groupe consultatif du marché immobilier ainsi que des termes de ce mandat. À sa quatre-vingt-troisième session, le 14 mars 2016, le Comité exécutif a approuvé cette décision (ECE/EX/2016/L.8).
2. Lors de sa soixante-dix-neuvième session (Genève, 4–5 octobre 2018), le Comité a approuvé les termes révisés du mandat du Groupe consultatif jusqu'à 2020 (ECE/HBP/2018/L.2) et a adopté le programme de travail du Groupe consultatif 2019–2020 (ECE/HBP/2018/L.3) à l'appui de la prorogation du mandat du Groupe pour la période 2019–2020 (ECE/HBP/2018/194).
3. Le Comité exécutif est invité à approuver la prorogation du mandat du Groupe consultatif pour la période 2019–2020, la version révisée des termes de ce mandat et le programme de travail pour la période 2019–2020.

### Projet de décision

4. Le Comité exécutif approuve par le présent document la prorogation du mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2019–2020, la version révisée des termes de ce mandat, telle qu'elle figure dans le document ECE/HBP/2018/L.2, et le programme de travail pour la période 2019–2020, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2018/L.3.

